Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2025)0253

Renouveler le partenariat UE-Afrique: construire des priorités communes dans la perspective du sommet en Angola

Résolution du Parlement européen du 23 octobre 2025 sur le renouvellement du partenariat UE-Afrique: construire des priorités communes dans la perspective du sommet en Angola (2025/2933(RSP))

Le Parlement européen,

– vu l’article 136, paragraphes 2 et 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que l’Afrique et l’Europe sont des continents voisins dont l’avenir est étroitement lié; que l’Union européenne doit viser à constituer le principal partenaire de l’Afrique dans les domaines du commerce, des investissements, de l’aide au développement, de l’aide humanitaire, de la paix et de la sécurité, de l’énergie et de la transformation numérique; que les pays africains constituent ensemble le quatrième partenaire commercial de l’Union, tandis que les États membres de l’Union représentent collectivement le plus grand marché d’exportation de l’Afrique; que les deux continents doivent répondre à des enjeux communs et interdépendants dans un contexte géopolitique de plus en plus complexe;

B. considérant que l’Afrique est un partenaire indispensable pour relever les défis mondiaux, qu’il s’agisse de garantir un accès durable aux matières premières critiques, de faire progresser les transitions écologique et numérique, de renforcer la sécurité alimentaire mondiale, de soutenir un marché du travail dynamique, de prévenir les conflits ou encore de consolider la paix; que la démocratie, les droits de l’homme et l’état de droit sont des valeurs fondamentales tant pour l’Union européenne que pour l’Union africaine, et que les femmes et les jeunes sont des acteurs clés du changement pour l’avenir démocratique et économique de l’Afrique; que le renforcement de la coopération entre l’Union européenne et l’Afrique peut ouvrir des perspectives communes en matière d’innovation, de développement industriel, de création d’emplois, de développement humain, de réalisation des objectifs de

développement durable des Nations unies (ODD) et de prospérité à long terme sur les deux continents;

C. considérant que l'accord de Samoa[1] constitue une base renouvelée et modernisée pour les relations entre l'Union et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, permettant à ces parties de renforcer leur capacité à relever ensemble ces défis mondiaux et de progresser résolument vers un partenariat d'égal à égal fondé sur le respect mutuel et les intérêts communs;

D. considérant que la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance souligne l'importance d'élections libres et régulières ainsi que des droits des partis politiques et de l'opposition; qu'en dépit des progrès accomplis au cours des dernières décennies, les événements récents témoignent d'une inquiétante tendance au recul démocratique;

E. considérant que le document de l'Union africaine intitulé «Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons constitue le projet à long terme du continent pour une croissance inclusive, l'intégration régionale, l'égalité entre les femmes et les hommes et le développement durable; que l'engagement de l'Afrique de plus en plus important sur la scène mondiale témoigne de l'augmentation de son influence politique et économique; que cet engagement souligne l'importance que revêt un partenariat transparent, fondé sur des principes et mutuellement bénéfique qui soutient les priorités aussi bien africaines qu'européennes et qui promeut la stabilité et la prospérité à long terme;

F. considérant que la paix, la sécurité et la bonne gouvernance sont des conditions préalables à la prospérité, alors que plusieurs régions africaines, notamment celles qui sont dans un environnement fragile, demeurent confrontées à l'instabilité, au terrorisme, à des changements anticonstitutionnels de gouvernement et à des crises humanitaires; que des acteurs extérieurs ont développé leur présence en Afrique, en particulier la Chine et la Russie, souvent par des moyens opaques ou coercitifs, dont des campagnes de désinformation et d'influence malveillantes;

G. considérant que l'Union européenne reste le principal pourvoyeur d'aide au développement et d'aide humanitaire en Afrique; que le système humanitaire mondial est confronté à une crise de financement sans précédent, comme en témoigne le fait que l'objectif de 50 milliards de dollars fixé par les Nation unies dans son appel à l'aide humanitaire n'a été atteint qu'à hauteur de 43 %; que cette situation a été aggravée par le fait que plusieurs des principaux donateurs n'ont cessé de réduire leurs budget pour l'aide étrangère;

H. considérant que la population africaine comptait plus de 1,5 milliard

[1] JO L, 2023/2862, 28.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2023/2862/oj.

de personnes en 2024 et que, selon les prévisions, elle devrait atteindre 2,5 milliards de personnes d'ici à 2050, la grande majorité d'entre elles ayant moins de 30 ans; que ce dynamisme démographique ouvre des perspectives, mais engendre également des difficultés, car il requiert des investissements considérables dans l'éducation, l'emploi, les soins de santé et les infrastructures; que les inégalités demeurent l'un des principaux obstacles à la réalisation des ODD;

I. considérant que l'Afrique est dotée d'un grand potentiel en matière d'énergie renouvelable, d'innovation et de développement durable; que, même s'il contribue de façon minimale aux émissions mondiales, le continent prend des mesures actives en faveur de la résilience face au changement climatique et de la croissance verte; qu'en jouant ensemble un rôle moteur en la matière, l'Union européenne et l'Union africaine peuvent accélérer une transition juste, durable et ouverte à tous;

J. considérant que la zone de libre-échange continentale africaine est un projet porteur de transformation pour l'intégration et la souveraineté économique de l'Afrique, mais que la participation de l'Afrique au commerce et aux investissements mondiaux reste limitée; que le soutien de l'Union devrait se concentrer sur le renforcement des capacités en matière d'harmonisation douanière ainsi que sur la préparation du secteur privé, afin de maximiser les retombées positives de la ZLECAf;

K. considérant que la migration et la mobilité entre l'Afrique et l'Europe sont depuis longtemps des réalités qui créent des enjeux majeurs pour les deux continents, et qui ne peuvent offrir des opportunités que si elles sont gérées de manière appropriée et responsable; que l'Union et l'Afrique ont un intérêt commun à établir des partenariats à long terme et mutuellement bénéfiques qui contribuent au développement économique et à la stabilité en Afrique tout en répondant aux préoccupations de l'Europe en matière de migration irrégulière, de sécurité, de gestion des frontières et de lutte contre le terrorisme; que ces partenariats, qu'ils soient axés exclusivement sur la migration ou qu'ils aient un champ d'application plus large qui s'articule autour de la migration, doivent inclure des responsabilités et des engagements clairs, renforcer la coopération pour la prévention de la migration irrégulière, le démantèlement des réseaux de passeurs et l'amélioration des retours et de la gestion des frontières, et s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière dans les pays d'origine et de transit;

L. considérant que 2025 marque le 25e anniversaire du partenariat formel entre l'Union européenne et l'Afrique et constitue une occasion historique de renouveler et de développer les relations, et de mettre les partenaires sur un pied d'égalité pour la génération à venir;

M. considérant que le programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Union européenne et l'agenda 2063 de l'Union africaine établissent des orientations communes pour le partenariat et devraient guider la programmation dans le cadre de l'actuel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) - Europe dans le monde et de la stratégie «Global Gateway», en mettant l'accent sur la transparence, la participation inclusive et des résultats mesurables;

N. considérant que toutes les formes de la coopération au développement devraient reposer sur les principes de l'efficacité du développement; que la mise en œuvre de l'accord de Samoa et de la stratégie «Global Gateway» doit tenir compte de l'agenda 2063 de l'Union africaine et respecter les principes d'égalité, de responsabilité mutuelle et, dans tous les volets de la coopération, de prise en main des projets par les acteurs africains;

O. considérant que la crise de la dette souveraine en Afrique s'est aggravée au cours de la dernière décennie; que, dans un contexte de turbulences géopolitiques et de hausse des taux d'intérêt, le ratio de dette publique de l'Afrique a doublé entre 2010 et 2022, passant de 32,7 % à 65 %;

P. considérant que l'Union n'a cessé de réaffirmer son engagement en faveur de la promotion et de la protection de la liberté religieuse dans le monde et qu'elle a pris des mesures pour lutter contre la persécution et l'intolérance religieuses dans différentes régions du monde;

Q. considérant que le Parlement n'a cessé de demander le renforcement de l'action internationale visant à lutter contre les persécutions religieuses et à obliger les responsables des attaques contre les communautés minoritaires à rendre compte de leurs actes;

Un nouveau partenariat stratégique d'égal à égal

1. demande la mise en place d'un partenariat UE-Afrique renouvelé et tourné vers l'avenir, fondé sur le respect mutuel, sur des intérêts communs et sur la compréhension que les deux continents ont besoin l'un de l'autre et qu'ils sont plus forts ensemble; constate qu'à l'heure où les dynamiques géopolitiques évoluent, où l'insécurité mondiale progresse, où l'extrémisme prend de l'ampleur et où des réductions sont opérées dans les dépenses d'aide au développement et d'aide humanitaire, il est plus essentiel que jamais de renforcer la coopération entre l'Union européenne et l'Afrique; souligne qu'un véritable partenariat fondé sur une action multilatérale commune est le moyen le plus efficace d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir la paix, la prospérité, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, ainsi que le commerce durable et le développement humain; réaffirme que la mise en œuvre du programme 2030 de l'ONU et des ODD doit être la ligne de mire commune du partenariat renouvelé

entre l’Union et l’Afrique;

2. demande à l’Union européenne d’intensifier son action concrète et sa communication stratégique et de renforcer sa visibilité dans toute l’Afrique, en démontrant clairement les bénéfices tangibles d’un partenariat UE-UA fondé sur le respect mutuel, la transparence et la durabilité; insiste sur l’importance que revêt un engagement transparent et fondé sur des valeurs face à l’influence de puissances extérieures, notamment la Chine et la Russie, dont les activités financières, sécuritaires et de désinformation opaques risquent de mettre en péril la souveraineté, la stabilité et la gouvernance démocratique en Afrique; souligne que l’Union européenne doit affirmer sa présence de manière plus efficace au moyen d’une diplomatie cohérente, d’investissements visibles et d’une coopération plus étroite entre la Commission, le Service européen pour l’action extérieure (SEAE), le Parlement et les États membres, afin de projeter une voix européenne unie;

3. souligne qu’il importe d’institutionnaliser la dimension parlementaire des futurs sommets UE-UA et de l’inscrire dans son intégralité dans leur cadre, afin de garantir la représentation des citoyens, la supervision publique et une contribution démocratique aux délibérations et aux réalisations du partenariat; est favorable aux efforts de redynamisation du dialogue interparlementaire entre le Parlement européen et le Parlement panafricain en tant que plateforme de dialogue et de supervision démocratiques; encourage la tenue de réunions thématiques régulières entre les commissions parlementaires des deux continents afin d’assurer la reddition de comptes au sein du partenariat;

4. demande aux 22 États membres de l’Union européenne et aux 66 partenaires africains qui ne l’ont pas encore fait de ratifier dans les meilleurs délais l’accord de Samoa, afin qu’il ne soit plus seulement appliqué à titre provisoire mais qu’il entre pleinement en vigueur;

5. invite instamment la Commission à réaliser, sans exception, des analyses d’impact approfondies et des consultations des parties prenantes, notamment avec ses homologues africains directement concernés par la législation de l’Union, et de faire reposer ses propositions sur tous les éléments de preuve disponibles; s’engage à consulter ses homologues africains sur la future législation de l’Union;

Paix, sécurité et bonne gouvernance

6. réaffirme qu’une paix durable est une condition préalable au développement et à la prospérité; soutient les efforts de paix déployés par l’Afrique dans le cadre de l’architecture africaine de paix et de sécurité et salue le soutien apporté par l’Union par l’intermédiaire de la facilité européenne pour la paix; plaide pour un

financement prévisible des opérations mandatées par l’Union africaine, notamment au moyen de contributions statutaires des États membres des Nations unies; souligne que la coopération doit respecter le droit international, protéger les civils et promouvoir la réforme de la gouvernance; se déclare profondément préoccupé par la propagation des conflits, du terrorisme djihadiste, des coups d’État militaires et de la défaillance d’États, du recul démocratique et de l’extrémisme violent dans plusieurs régions d’Afrique, et plaide pour une approche globale associant défense, consolidation de la paix, mesures de sécurité, prévention, déradicalisation et développement socio-économique;

7. est vivement préoccupé par la sécurité et la situation humanitaire qui se dégradent dans la région du Sahel, en particulier au Mali, au Niger et au Burkina Faso, où de vastes régions sont toujours contrôlées par des groupes armés et où les civils font l’objet de déplacements massifs et sont confrontés à l’insécurité alimentaire; souligne que la crise déborde dans les démocraties côtières d’Afrique de l’Ouest et qu’elle crée de dangereux vides de pouvoir à la suite du retrait des missions internationales; condamne la stratégie de déstabilisation menée par la Russie dans la région, notamment sa décision d’incorporer le groupe Wagner dans l’Africa Corps, qui est placé sous la tutelle du gouvernement, ainsi que les campagnes de désinformation et les pratiques prédatrices d’acquisition de ressources; constate que le recours des juntes militaires à ce soutien n’a pas eu pour effet de stabiliser la situation et a permis à des groupes terroristes de regagner du terrain; regrette que la mission de formation de l’UE au Mali, la mission de partenariat militaire de l’Union européenne au Niger et la mission de l’UE visant au renforcement des capacités au Niger, ainsi que d’autres déploiements internationaux, n’aient pas permis d’aboutir à une paix durable; demande que les mandats, les rôles et les politiques soient rigoureusement évalués sur la base d’éléments probants, et que la stratégie de l’Union pour le Sahel au titre de la politique de sécurité et de défense commune soit révisée en profondeur et intégrée, suivant une ligne qui tienne compte de la politique de développement, et qu’elle soit soutenue par la facilité européenne pour la paix; donne la priorité à l’accès humanitaire et à la protection des civils et subordonne l’aide de l’Union européenne en matière de sécurité au respect total du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l’homme; demande une action de la part de l’Union européenne et de l’Union africaine, coordonnée et fondée sur des principes, qui soit ancrée dans la démocratie, les droits de l’homme et l’état de droit, notamment des mesures visant à lutter contre la manipulation d’informations depuis l’étranger et contre l’ingérence étrangère, à désorganiser les économies illicites fondées sur les ressources et les activités criminelles qui financent les groupes armés, et à investir dans la gouvernance, la prestation de services et les possibilités offertes par l’économie locale pour agir sur les éléments structurels qui favorisent l’instabilité;

8. se déclare profondément préoccupé par la violence, l’instabilité politique et les crises humanitaires qui touchent plusieurs régions d’Afrique; rappelle en particulier le conflit dévastateur au Soudan, où les combats entre les forces armées soudanaises et les forces de soutien rapide ont fait un nombre considérable de victimes parmi les civils et ont donné lieu à des déplacements massifs et à des violations généralisées des droits de l’homme; condamne fermement toutes les atrocités, notamment la prise pour cible délibérée de civils et l’utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre, et demande que toutes les personnes responsables de ces atrocités soient tenues de répondre de leurs actes et que l’accès humanitaire sans entrave soit garanti; se félicite des efforts diplomatiques déployés par des acteurs régionaux et par les Nations unies, et encourage l’Union européenne à renforcer la coordination avec l’Union africaine et les États voisins afin de soutenir les négociations de cessez-le-feu et la consolidation inclusive de la paix; constate avec inquiétude la fragilité persistante et l’absence de réconciliation nationale en Libye, dont l’instabilité continue d’affecter la sécurité africaine et européenne; préconise un engagement renouvelé de l’Union européenne, en coopération étroite avec les Nations unies, afin de promouvoir un processus politique unifié, des élections transparentes et le retrait des mercenaires étrangers; se félicite de la contribution apportée par la mission d’assistance militaire de l’UE au Mozambique pour rétablir la sécurité à Cabo Delgado et souligne qu’il faut intégrer les droits de l’homme, la résilience des communautés et les principes de bonne gouvernance afin de garantir une stabilité durable et la confiance au niveau local; souligne le rôle joué par la mission de l’UE visant au renforcement des capacités en Somalie au regard du développement des capacités de la police somalienne ainsi que de la sécurité maritime et de l’état de droit; demande une coopération plus étroite avec les partenaires internationaux et l’intégration du travail de la mission dans le cadre des mesures plus vastes prises par l’Union européenne pour renforcer la gouvernance, la justice et la résilience de la lutte contre le terrorisme dans la Corne de l’Afrique; reste alarmé par la situation en Éthiopie, notamment dans la région du Tigré, où de graves violations des droits de l’homme ont été signalées; demande aux autorités éthiopiennes de garantir un accès humanitaire sans restrictions, d’engager un véritable dialogue national et de défendre l’état de droit et les libertés fondamentales; souligne que tout engagement de l’Union européenne dans des environnements touchés par des conflits et dans des contextes de transition doit promouvoir la démocratie, la responsabilité et l’appropriation des Africains, en garantissant la coordination avec les initiatives régionales et celles de l’Union africaine visant à encourager la réconciliation, la stabilité et le développement durable sur tout le continent;

9. demande à l’Union européenne d’intensifier ses mesures en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur tout le continent africain; demande un financement prévisible et à long terme des

opérations de maintien de la paix mandatées par l'Union africaine, notamment au moyen de contributions statutaires des États membres des Nations unies, conformément à la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies; souligne qu'il faut que l'Afrique soit représentée à titre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies; soutient les opérations de maintien de la paix sous conduite africaine et les efforts de médiation déployés dans le cadre de l'APSA;

10. demande au Conseil et à la Commission de renforcer la coopération entre l'Union européenne et l'Afrique en matière de sécurité et de défense, notamment en créant un dispositif commun efficace pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et les ingérences extérieures, en particulier dans les États fragiles; souligne que cette coopération doit compléter les efforts déployés à l'initiative de l'Afrique dans le cadre de l'APSA et les renforcer, et doit respecter pleinement le droit international, le contrôle démocratique et les principes d'un partenariat d'égal à égal; insiste sur le fait que les opérations de lutte contre le terrorisme doivent respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme; soutient les programmes de l'Union européenne en faveur de la résilience des communautés, de la participation des femmes et des jeunes et de la reconstruction après un conflit; prie instamment l'Union européenne et l'Union africaine de mettre en œuvre le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité de l'ONU-Femmes, et le programme Jeunesse, paix et sécurité des Nations unies, en garantissant une participation égale à la prise de décision;

11. se félicite du récent accord de paix entre le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC), mais reste profondément préoccupé par la persistance des violences et de l'insécurité dans la partie orientale de la RDC, en particulier dans le Nord-Kivu et en Ituri; invite l'Union européenne à jouer un rôle actif et coordonné pour soutenir la mise en œuvre du processus de paix, en s'attachant à renforcer l'inclusivité et la participation des femmes, l'accès humanitaire et la protection des civils; souligne que, pour instaurer une stabilité durable, il faut tenir compte des dimensions économiques du conflit, parmi lesquelles l'exploitation illégale des ressources naturelles et des matières premières, et garantir aux victimes de crimes de guerre, notamment de violences sexuelles liées aux conflits, un accès à la justice; prie instamment la Commission et le Conseil de suspendre immédiatement le protocole d'accord entre l'Union européenne et le Rwanda sur les chaînes de valeur durables pour les matières premières, jusqu'à ce que le Rwanda prouve qu'il a mis fin à son ingérence et qu'il a cessé d'exporter des minerais extraits de zones contrôlées par le groupe paramilitaire M23; invite tous les acteurs à accroître la transparence et à interdire de manière effective l'entrée dans l'Union de tous les minerais tachés de sang; invite l'Union européenne à promouvoir l'approvisionnement responsable, la transparence des chaînes d'approvisionnement et les

investissements dans la création de valeur ajoutée en RDC et dans la région des Grands Lacs;

12. souligne l'importance vitale de la démocratie et d'élections libres et régulières, car elles constituent le seul moyen de garantir une véritable responsabilité et une véritable représentation des intérêts et des priorités de la population; demande une coopération accrue en matière d'observation électorale et de consolidation démocratique, en partenariat avec l'Union africaine et les organisations régionales; demande qu'un financement spécifique soit accordé aux médiatrices et bâtisseuses locales de la paix, aux jeunes bâtisseurs de la paix et aux organisations de la société civile; réaffirme le rôle essentiel des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix et la gouvernance;

13. rappelle que les chrétiens sont la communauté religieuse la plus persécutée au monde; est particulièrement préoccupé par la situation des chrétiens dans la région du Sahel;

14. souligne que les églises sont des pourvoyeurs cruciaux de services sociaux de base en Afrique; invite la Commission à associer ces partenaires à la mise en œuvre des programmes de l'Union; invite, dans ce contexte, la Commission et le SEAE à promouvoir le dialogue avec les églises des pays partenaires;

15. est préoccupé par l'influence politique grandissante de la Chine en Afrique et par l'expansion de ses initiatives mondiales, notamment l'initiative «une ceinture, une route»; relève que, si ces projets ont mobilisé des investissements considérables, ils sont souvent opaques et peuvent créer des dépendances économiques; engage l'Union européenne à intensifier ses efforts pour offrir une alternative durable, transparente et fondée sur des valeurs, ancrée dans l'appropriation au niveau local, la concurrence loyale et l'intérêt mutuel; invite l'Union européenne à renforcer sa communication stratégique et sa visibilité, à promouvoir les projets menés de concert par l'Union africaine et l'Union européenne dans les domaines des infrastructures, de la numérisation et de l'innovation, et à soutenir les médias indépendants et les initiatives pédagogiques en vue de démontrer les avantages à long terme du modèle conjoint de partenariat UE-UA; reconnaît l'importance stratégique que présentent les matières premières critiques pour l'Afrique et l'Europe et souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur l'intérêt mutuel, la transparence et la durabilité; engage l'Europe à renforcer sa résilience en se détournant des dépendances excessives, en adhérant à des partenariats promouvant l'exploitation minière responsable, l'ajout de valeur locale et le développement des compétences; souligne que les initiatives au titre du paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe doivent favoriser des chaînes d'approvisionnement résilientes, équitables et responsables sur le plan environnemental, en veillant à ce que la coopération en matière de ressources contribue à une croissance

durable et inclusive et à la diversification économique dans les pays d'Afrique;

Développement et croissance durables, commerce et infrastructures

16. soutient la pleine mise en œuvre de la ZLECAf en tant que moteur de l'intégration continentale et demande à l'Union européenne de fournir une assistance technique et financière en faveur de ses institutions, de l'harmonisation douanière et de la préparation du secteur privé;

17. insiste sur le rôle central joué par l'IVCDCI – Europe dans le monde en tant que principal cadre de financement extérieur de l'Union européenne pour soutenir la coopération avec l'Afrique; souligne qu'il est essentiel de bien utiliser l'IVCDCI – Europe dans le monde et son successeur pour veiller à la cohérence entre les priorités stratégiques, les investissements réalisés dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» et les initiatives «Équipe Europe», ainsi que pour garantir la transparence, la responsabilité et le caractère mesurable des résultats dans l'action de l'Union européenne pour le développement et pour satisfaire aux obligations qui découlent des traités de l'Union et consistent notamment à promouvoir l'éradication de la pauvreté, le développement durable, les droits de l'homme, la coopération internationale et l'égalité des genres;

18. invite les États membres à entreprendre une analyse approfondie des lacunes qui ont émaillé leurs précédentes approches de la coopération au développement avec l'Afrique et de leur aide extérieure en faveur de celle-ci, ainsi qu'à réviser et à réajuster leurs stratégies en faveur de l'Afrique afin de favoriser une prospérité durable sur le continent et de mettre en place des partenariats qui soient véritablement mutuellement bénéfiques; souligne qu'il importe de garantir la cohérence des politiques au service du développement (CPD) dans toutes les politiques extérieures de l'Union européenne, en tenant compte des questions de commerce, de migration, de climat et de sécurité; insiste sur l'importance que revêt le réseau CPD du Parlement pour assurer une meilleure harmonisation des politiques extérieures de l'Union européenne; souligne que l'aide publique au développement (APD) reste indispensable dans les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les États fragiles; demande aux États membres de continuer à progresser, en augmentant la cadence, vers l'objectif fixé de longue date par les Nations unies qui consiste à allouer 0,7 % du revenu national brut à l'APD et d'accroître la part destinée aux pays les moins avancés, conformément aux engagements pris par l'Union européenne et par la communauté internationale; invite à explorer des outils de financement innovants et valables sur le plan juridique, dont une réaffectation volontaire des droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international, lorsque cela est possible, et l'utilisation de contrats d'échange «dette contre climat» ou «dette

contre développement» afin de renforcer le financement en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la résilience face à celui-ci; invite la Commission et les États membres à prendre en compte les intérêts des régions ultrapériphériques lorsqu'ils signent des accords avec des pays africains;

19. exprime sa profonde inquiétude face au fardeau croissant de la dette qui pèse sur de nombreux pays africains; demande à l'Union et aux autres partenaires pertinents d'appuyer une restructuration globale de la dette et une réforme de l'architecture financière internationale afin de garantir des conditions plus équitables et la transparence;

20. se félicite des mesures prises pour rendre l'action extérieure de l'Union européenne plus cohérente au moyen de l'instrument «Europe dans le monde» et de la stratégie «Global Gateway» et souligne en même temps que la flexibilité doit aller de pair avec la prévisibilité, la responsabilité, la transparence et le contrôle parlementaire; invite la Commission, le SEAE, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable, en contribuant à l'éradication de la pauvreté et en favorisant le développement humain, conformément aux ODD et aux obligations découlant des traités; reconnaît que les initiatives d'investissement à grande échelle ne peuvent, à elles seules, faire face ni à la réalité complexe d'environnements fragiles et touchés par des conflits, ni aux vulnérabilités des pays les moins avancés et fortement endettés; demande dès lors une stratégie spécifique de l'Union européenne couvrant son engagement dans des contextes fragiles dans le cadre du futur instrument «Europe dans le monde», qui intégrera le dialogue politique, la consolidation de la paix, l'aide humanitaire et l'action en faveur du développement, et souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra bien cantonner le financement de l'aide humanitaire; insiste sur la nécessité d'améliorer la visibilité et la coordination des projets financés par l'Union européenne en renforçant ses délégations et en mettant en place de véritables partenariats avec les parties prenantes africaines;

21. constate avec une vive inquiétude qu'il existe de nombreux éléments prouvant une exploitation minière illégale et la contrebande de minerais, et souligne leurs répercussions sur la stabilité et le développement des régions riches en ressources; rappelle les liens entre exploitation minière et violations des droits de l'homme, dégradation de l'environnement, accaparement des terres et conflits violents;

22. demande la création d'un pacte UE-Afrique dédié à l'industrialisation, sous les auspices de l'Union africaine, de l'Union européenne et des banques régionales de développement, afin de mobiliser des capitaux publics et privés, ce qui garantirait que

l’Afrique n’est pas seulement une source de matières premières, mais également un pôle de transformation, de production et d’innovation; souligne que cette initiative serait l’expression tangible d’un partenariat d’égal à égal, en ce qu’elle favoriserait la croissance à long terme et la durabilité des chaînes de valeur sur les deux continents; se déclare préoccupé par le retrait de l’Agence des États-Unis pour le développement international et par la réduction de ses programmes, qui ont créé d’importants déficits de financement dans des services essentiels; demande à la Commission et aux États membres de réaligner la programmation de l’IVCDCI – Europe dans le monde et de l’Équipe Europe sur les objectifs officiellement convenus ainsi que sur les objectifs minimaux de dépenses pour l’Afrique subsaharienne et les programmes thématiques, et d’utiliser ces instruments pour combler rapidement, le cas échéant, les déficits de financement, en donnant la priorité à l’éradication de la pauvreté, à la santé, à l’égalité des genres, à l’éducation, à la sécurité alimentaire et à l’adaptation au changement climatique dans les pays africains les plus vulnérables; souligne que la nature même de l’aide humanitaire, qui est d’être fondée sur les besoins, nécessite un financement cantonné, distinct des autres financements de l’action extérieure; souligne l’importance d’un dialogue étroit entre les États-Unis, l’Union européenne et l’Union africaine sur un pied d’égalité afin de réaliser les objectifs communs de promotion de la démocratie, du développement et de la prospérité en Afrique et afin de revoir la politique de «paix contre ressources»;

Investir dans les femmes, les jeunes, le développement humain et la mobilité

23. souligne que les jeunes Africains doivent être au cœur d’un partenariat UE-Afrique renouvelé; souligne que le partenariat UE-UA est l’occasion pour les gouvernements africains d’offrir des possibilités à leurs citoyens, et notamment de créer des emplois, et que l’Union peut aider et soutenir de tels efforts impulsés par l’Afrique; souligne qu’il est essentiel, pour garantir un partenariat durable et égal, de rapprocher les jeunes des deux continents en renforçant la compréhension mutuelle et en resserrant les liens qui les unissent; plaide en faveur du renforcement des programmes d’échange d’étudiants et de recherche; est favorable au renforcement de la participation d’étudiants européens à des programmes d’échange avec des universités africaines; demande en outre une augmentation de l’aide en faveur des universités, des centres de formation professionnelle et des initiatives menées par des jeunes en Afrique afin de renforcer les compétences, l’innovation et les échanges;

24. demande la création d’un fonds spécifique pour l’innovation en faveur des jeunes d’Afrique et de l’Union européenne qui financera les jeunes entreprises et les projets communautaires dirigés par de jeunes entrepreneurs;

25. fait observer que la migration est une réalité commune porteuse d’enjeux majeurs pour les deux continents, qui ne peut offrir des opportunités que si elle est gérée de manière appropriée et responsable; invite l’Union et ses États membres à poursuivre l’élaboration et la mise en œuvre de partenariats stratégiques sur mesure avec les pays africains, qu’ils soient axés exclusivement sur la migration ou qu’ils aient un champ d’application plus large qui s’articule autour de la migration, fondés sur des intérêts communs et des engagements mesurables dans les domaines de la gestion des frontières, du retour et de la réadmission, ainsi que de la lutte contre la migration illégale, le trafic de migrants, la traite d’êtres humains et le terrorisme; préconise en particulier un renforcement de la coopération avec les pays d’origine et de transit afin de prévenir la migration irrégulière, de démanteler les réseaux de passeurs et d’améliorer les retours, ainsi que d’approfondir la coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme; souligne que cette coopération doit contribuer à la stabilité à long terme et à des résultats mutuellement bénéfiques pour les deux continents;

26. invite l’Union européenne et l’Union africaine à défendre et promouvoir les droits des femmes et l’égalité des genres, à garantir l’accès à l’éducation et le respect de la santé et des droits sexuels et génésiques, à promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus décisionnels et au marché du travail, et à lutter contre les violences sexistes et les pratiques préjudiciables; répète que l’égalité des genres et l’autonomisation des femmes sont des conditions préalables à la croissance inclusive et au développement durable; demande à l’Union européenne d’apporter un financement spécifique pour les programmes en faveur de l’égalité des genres, dans le droit fil de son troisième plan d’action sur l’égalité entre les hommes et les femmes; préconise de fixer des objectifs de financement ambitieux destinés à faire progresser l’ODD 5 sur l’égalité entre les sexes et à donner aux femmes les moyens d’agir;

27. souligne l’importance de lutter contre les violations des droits des femmes en Afrique, en particulier les mutilations génitales féminines;

28. souligne que la sécurité sanitaire représente une problématique mondiale commune et s’inquiète du fait que les importantes réductions budgétaires réalisées dans ce secteur menacent de réduire à néant des décennies de progrès dans le domaine de la santé dans le monde, mettant ainsi des millions de vie en danger; se félicite du soutien de l’Union aux centres africains de contrôle et de prévention des maladies, aux pôles de fabrication de vaccins et à l’Agence africaine du médicament; souligne le rôle essentiel de l’Union dans le financement de programmes de santé vitale, dont la prévention et le traitement du VIH et du sida, ainsi que de programmes de santé sexuelle et génésique; demande que la coopération se poursuive en ce qui concerne la préparation aux

pandémies, la production pharmaceutique locale et la couverture santé universelle;

Climat, environnement et coopération multilatérale

29. demande que des progrès communs soient réalisés dans les domaines du marché unique africain de l'électricité, des interconnexions transfrontières et de l'urbanisation durable; invite l'Union européenne à contribuer équitablement au financement de l'action climatique en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets en Afrique, en appuyant des initiatives telles que la Grande muraille verte et NaturAfrica, qui associent la protection de l'environnement à la création d'emplois et au développement rural; souligne que le changement climatique constitue une problématique commune et une occasion pour l'Afrique et l'Union européenne de coopérer; se félicite du fait que l'initiative Afrique-Europe pour l'énergie verte donnera à 100 millions de personnes accès à 50 GW de capacité et d'électricité d'origine renouvelable d'ici à 2030;

30. demande que l'Union africaine et l'Union européenne renforcent leur action et leurs projets de sensibilisation communs lors des réunions de la conférence des parties afin de garantir un financement de l'action climatique, un transfert de technologies et un financement du fonds pour les pertes et préjudices qui soient équitables; insiste sur le fait que tous les grands émetteurs de gaz à effet de serre, dont les membres du G20, doivent jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de l'accord de Paris; se félicite que l'Afrique soit membre permanent du G20 et est favorable à une plus grande représentation africaine dans la gouvernance mondiale; propose que l'Union africaine et l'Union européenne instaurent un dialogue annuel de haut niveau sur le climat et la durabilité, afin de suivre les progrès et d'aligner leurs politiques en matière d'énergie, de biodiversité et de protection de l'environnement;

Perspectives d'avenir

31. salue le septième sommet UE-UA à Luanda comme une occasion importante pour les dirigeants africains et européens de réaffirmer leur engagement en faveur du partenariat UE-UA; invite les participants à saisir cette occasion pour annoncer des engagements mesurables pour les cinq prochaines années, notamment par l'adoption d'un plan d'action commun pour les années 2025 à 2030, d'une feuille de route visant à doubler les échanges commerciaux et les investissements entre l'Union européenne et l'Afrique d'ici à 2030 et d'un cadre commun renouvelé pour des partenariats en matière de transformation numérique et d'énergie verte;

32. invite instamment la Commission et le SEAE à instaurer des dialogues annuels de haut niveau avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales dans

quatre domaines prioritaires: la paix et la sécurité, la coopération commerciale et économique, les migrations et la mobilité, ainsi que la durabilité et la lutte contre les changements climatiques, afin d'évaluer les priorités du partenariat, d'en suivre la mise en œuvre et d'alimenter à la fois le processus du sommet UE-UA et le cadre financier pluriannuel de l'Union; propose que les consultations entre l'Union européenne et l'Union africaine soient institutionnalisées chaque année au niveau ministériel et au niveau des hauts fonctionnaires, pour assurer la continuité de la coordination, la responsabilité et l'adaptabilité dans l'élaboration des politiques;

33. souligne qu'il importe de renforcer la dimension parlementaire du partenariat Afrique-Europe; demande l'organisation d'une réunion préalable au sommet qui réunira des députés au Parlement européen et des députés au Parlement panafricain afin que les voix des représentants élus des deux continents contribuent à définir l'ordre du jour, les priorités et les conclusions du prochain sommet UE-UA; souligne qu'un tel dialogue renforcerait la légitimité démocratique, favoriserait la compréhension mutuelle et garantirait que les conclusions du sommet représentent les préoccupations et les aspirations des citoyens en Afrique et en Europe; souligne également qu'il importe que la société civile participe de manière constructive au partenariat et aux sommets; salue la décision du Parlement européen d'ouvrir un bureau à Addis-Abeba afin de suivre de près les activités et les processus décisionnels de l'UA et de son Parlement panafricain;

34. demande à sa Présidente d'inviter les chefs d'État africains à s'adresser plus régulièrement au Parlement en garantissant une représentation géographique équilibrée et en encourageant un dialogue politique plus approfondi entre les deux continents;

°

° °

35. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au président du Conseil européen, à la présidente de la Commission européenne, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil, à la Commission de l'Union africaine, au Parlement panafricain, aux gouvernements et aux parlements des États membres de l'Union européenne et des États membres de l'Union africaine, ainsi qu'aux secrétaires généraux des Nations unies et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.